

SEANCE DU
30 MARS 2006

III-2

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Nombre de Conseillers présents :

Jusqu'à 19 h 30 = 34

De 19 h 30 à 20 h 20 = 35

A partir de 20 h 20 = 34

Date de Convocation : 23 mars 2006

Date d'affichage : 03 avril 2006

OBJET

**MODIFICATION DU DROIT DE
PREEMPTION URBAIN**

**Nombre de Conseillers ayant pris part
au vote :**

Jusqu'à 19 h 30 : 48

A partir de 19 h 30 : 49

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 49**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenu : 0**

Nombre de Conseillers

☐ **ayant donné pouvoir**

Jusqu'à 20 h 20 = 14

De 20 h 20 à 21 h 30 = 15

☐ **n'ayant pas donné pouvoir**

Jusqu'à 19 h 30 = 2

A partir de 19 h 30 = 1

L'AN DEUX MIL SIX, le 30 mars à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Maison de l'Administration à Montceau les Mines sous la Présidence de Monsieur Didier MATHUS.

ETAIENT PRESENTS : MM. André BILLARDON – Jean-Claude LAGRANGE – André LAFFLY – Jean-Paul LEBEAU – Guy EMORINE – Jean GAUMET – Roland FUCHET – Alain PHILIBERT – Albert BOUDOT – Pierre CORNELOUP.

VICE-PRESIDENTS.

M. Gilles AMBROSIONI – Mmes Alice BESSEYRIAS – Anne BOUTHER – MM. Jean CHEVALIER – Eric COMMEAU (jusqu'à 20 h 20) – Armando DE ABREU – Alain DUMEUZOY – Gilles DUTREMBLE – Jorge FERREIRA – Paul GAUMONT – Jean-Paul GUILLEMIN – Mmes Frédérique LEMOINE – Claire MALLIET-GILLES – MM. Olivier PERRET – Bernard PILLOT – Daniel POUILLAUT – Michel REY – Rémi SIMONNOT – Mme Sylvie SNIEZEK (à partir de 19 h 30) – MM. Richard TAICLET – Jean-Yves TONDOUX – Mmes Nicole VALLET – Françoise VILLENEUVE – M. Emile YEN PAO YONG.

CONSEILLERS.

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. André VANNIER (pouvoir à M. Didier MATHUS)
M. Serge CHEVALIER (pouvoir à M. André BILLARDON)
Mme Christine RIBEYRON (pouvoir à Mme Alice BESSEYRIAS)
M. Max DESCHAMPT (pouvoir à M. Jean-Paul LEBEAU)
M. Philippe BAUMEL (pouvoir à M. Bernard PILLOT)
Mme Claudette BIEBER-MOCHON (pouvoir à Mme Anne BOUTHER)
M. Jean-Charles BRENOT (pouvoir à M. Guy EMORINE)
Mme Françoise CHATILLON (pouvoir à M. Albert BOUDOT)
M. Eric COMMEAU (pouvoir à Mme Sylvie SNIEZEK à partir de 20 h 20)
M. Christian DANI (pouvoir à M. André LAFFLY)
M. Guy DESPLANCHES (pouvoir à M. Olivier PERRET)
M. Jean-Michel FAUCHON (pouvoir à M. Pierre CORNELOUP)
M. David MARTI (pouvoir à M. Roland FUCHET)
Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Alain PHILIBERT)
Mme Eliane SILLA (pouvoir à M. Jean GAUMET)
Mme Sylvie SNIEZEK (pas de pouvoir jusqu'à son arrivée à 19 h 30)
M. Jacques MORLET (pas de pouvoir)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Rémi SIMONNOT

Le Rapporteur expose :

« Par délibérations en date du 16 Octobre 1998 et 8 Octobre 1987, la CCM a institué un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones U et NA ainsi que sur toute ou partie de son territoire couvert par un Plan d'Aménagement de Zone (ZAC).

Depuis, la Communauté CREUSOT – MONTCEAU a mis en révision son PLU pour être conforme à la Loi SRU. Dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 Mars 2006, les appellations de zones ont changé.

Afin de prendre en compte ces modifications, le Conseil de Communauté doit délibérer pour instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL,
après en avoir délibéré
DECIDE

- d'instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future sur le territoire de la Communauté CREUSOT – MONTCEAU.

Conformément à l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les mairies de la CCM :

LES BIZOTS – BLANZY – LE BREUIL – CIRY-LE-NOBLE – LE CREUSOT – ECUISSES – MONTCEAU – MONTCENIS – MONTCHANIN – PERRECY LES FORGES – POUILLOUX – SAINT-BERAIN – SAINT EUSEBE – SAINT VALLIER – SANVIGNES – TORCY

Et au siège de la Communauté CREUSOT – MONTCEAU – Château de la Verrerie – LE CREUSOT, durant UN MOIS et d'une mention dans deux journaux locaux « l'Exploitant Agricole » et « le Journal de Saône et Loire ».

Une copie de la délibération sera adressée également :

- au Directeur Départemental des Services Fiscaux ;
- au Conseil Supérieur du Notariat ;
- à la chambre Départementale des notaires ;
- au Barreau et au greffe du Tribunal de Grande Instance.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Préfecture le '10 AVR. 2006

et publié, affiché ou notifié le '10 AVR. 2006

LE PRESIDENT,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

J.C. LAGRANGE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

J.C. LAGRANGE

SEANCE DU
12 mai 2011

**Nombre de Conseillers en
exercice : 53**

Nombre de Conseillers présents :
De 18 h 30 à 20 h 00 = 45
De 20 h 00 à 21 h 30 = 44
A partir de 21 h 30 = 43

**Date de Convocation : 05 mai
2011**
Date d'affichage : 16 mai 2011

OBJET

**Modification du droit de
préemption urbain**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 53**

**Nombre de Conseillers ayant
voté pour : 53**

**Nombre de Conseillers ayant
voté contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers

☐ **ayant donné pouvoir =**
de 18 h 30 à 20 h 00 = 8
de 20 h 00 à 21 h 30 = 9
A partir de 21 h 30 = 10

☐ **n'ayant pas donné pouvoir = 0**

L'AN DEUX MIL ONZE, le 12 mai à 18 h30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, **aux Ateliers du Jour à MONTCEAU-les-MINES** sous la Présidence de **Monsieur Jean Claude LAGRANGE**.

ETAIENT PRESENTS : MM. Didier MATHUS - David MARTI - Mme Christine RIBEYRON - MM. Serge CHEVALIER - André VANNIER - Olivier PERRET - Alain PHILIBERT - Daniel LABOURE - Michel BERTHEAULT - Jorge FERREIRA - Guy EMORINE (jusqu'à 21 h 30) - Christian GERARD - Thomas THEVENOUD

VICE-PRESIDENTS

MM. Alain BALLOT - André BILLARDON - Mme Jocelyne BLONDEAU - MM. Guy BOGUET - Jean-Paul BONIN - Mme Edith CALDERON - M. Bruno CICCUI - Mme Evelyne COUILLEROT - MM. Lionel DUPARAY - Gilles DUTREMBLE - Jean-Marc FRIZOT (jusqu'à 20 h 00) - Jean Luc GISCLON - Mmes Danielle GOSSE - Marie-Lise GRAZIA - MM. Jean-Paul GUILLEMIN - Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - MM. Jean-François JAUNET - Daniel LAUREAU - Patrick LAUREAU - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean Paul LUARD - Mme Claire MALLIET GILLES - MM. Daniel MEUNIER - René MOREY - Mme Danielle PERREAU CHEMARDIN - M. Yvon PUZENAT - Mme Antoinette RUPO - MM. Laurent SELVEZ - Jean-Yves TONDOUX - Jean-Yves VERNOCHE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Philippe BAUMEL (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
M. Jean-Charles BRENOT (pouvoir à Mme Claire MALLIET GILLES)
Mme Cindy DINOIRD (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. Joël FLAMAND (pouvoir à Mme Marie Claude JARROT)
M. Claudius MICHEL (pouvoir à M. Jean François JAUNET)
M. Bernard PILLOT (pouvoir à M. Jean Yves VERNOCHE)
M. Cyrille POLITI (pouvoir à M. André VANNIER)
Mme Montserrat REYES (pouvoir à M. Yvon PUZENAT)
M. Guy EMORINE (pouvoir à M. Thomas THEVENOUD à partir de 21 h 30)
M. Jean Marc FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE à partir de 20 h 00)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean Paul BONIN

- Vu les articles L 211-1 et suivants, et R 211-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs au droit de préemption urbain,
- Vu la délibération en date du 30 Mars 2006 qui a institué un droit de préemption urbain sur les zones urbaines et les zones d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme,
- Vu la délibération du 27 novembre 2008 prescrivant la révision des Plans Locaux d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine CREUSOT-MONTCEAU,
- Vu la délibération du 27 Novembre 2008 intégrant la commune de Saint-Laurent-d'Andenay à la Communauté Urbaine CREUSOT-MONTCEAU,
- Vu la délibération de la commune de Saint-Laurent-d'Andenay du 19 Mars 2009 prescrivant l'élaboration de son PLU,

Le rapporteur expose :

Considérant qu'il convient de prendre en compte l'intégration de la commune de Saint-Laurent-d'Andenay au territoire de la Communauté Urbaine CREUSOT-MONTCEAU, et après avoir élaboré le PLU de cette commune, le Conseil de la Communauté Urbaine CREUSOT-MONTCEAU doit délibérer pour instituer le droit de préemption sur les zones urbaines et d'Urbanisation future de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'instituer un droit de préemption sur les zones urbaines et d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Conformément aux articles R 211-2 du code de l'Urbanisme, la présente délibération fera, pendant un mois, l'objet d'un affichage dans les mairies de La Communauté CREUSOT-MONTCEAU suivantes :

LES BIZOTS – BLANZY – LE BREUIL – CIRY-LE-NOBLE – LE CREUSOT – ECUISSES – GENELARD – MONTCEAU-LES-MINES – MONTCENIS – MONTCHANIN – PERRECY-LES-FORGES – POUILLOUX – SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES – SAINT-EUSEBE – SAINT-LAURENT-D'ANDENAY – SAINT-SERNIN-DU-BOIS – SAINT-VALLIER – SANVIGNES-LES-MINES – TORCY et au siège de la Communauté Urbaine CREUSOT-MONTCEAU- Château de la Verrerie - LE CREUSOT durant un mois et d'une mention dans les journaux locaux : Le Journal de Saône et Loire édition quotidienne ; édition du dimanche et dans le journal « la Renaissance. »

Conformément à l'article R 211-3, une copie de la délibération sera adressée également :

- au Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- au Conseil Supérieur du Notariat,
- à la Chambre Départementale des notaires,
- aux Barreaux et aux greffes des Tribunaux de Grande Instance de Chalon-sur-Saône et Macon.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Préfecture le 24 MAI 2011

et publié, affiché ou notifié le 24 MAI 2011

Le Président,

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente

C. RIBEYRON

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente

C. RIBEYRON

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° III-2 18SGADL0134

SEANCE DU
27 SEPTEMBRE 2018

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
55

Date de convocation :
21 septembre 2018

Date d'affichage :
28 septembre 2018

OBJET :
Modification du droit de préemption
urbain communautaire (DPU)

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 69

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 69

Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 14**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 27 septembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle André Malraux - Rue du 11 novembre 1918 - 71450 BLANZY, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

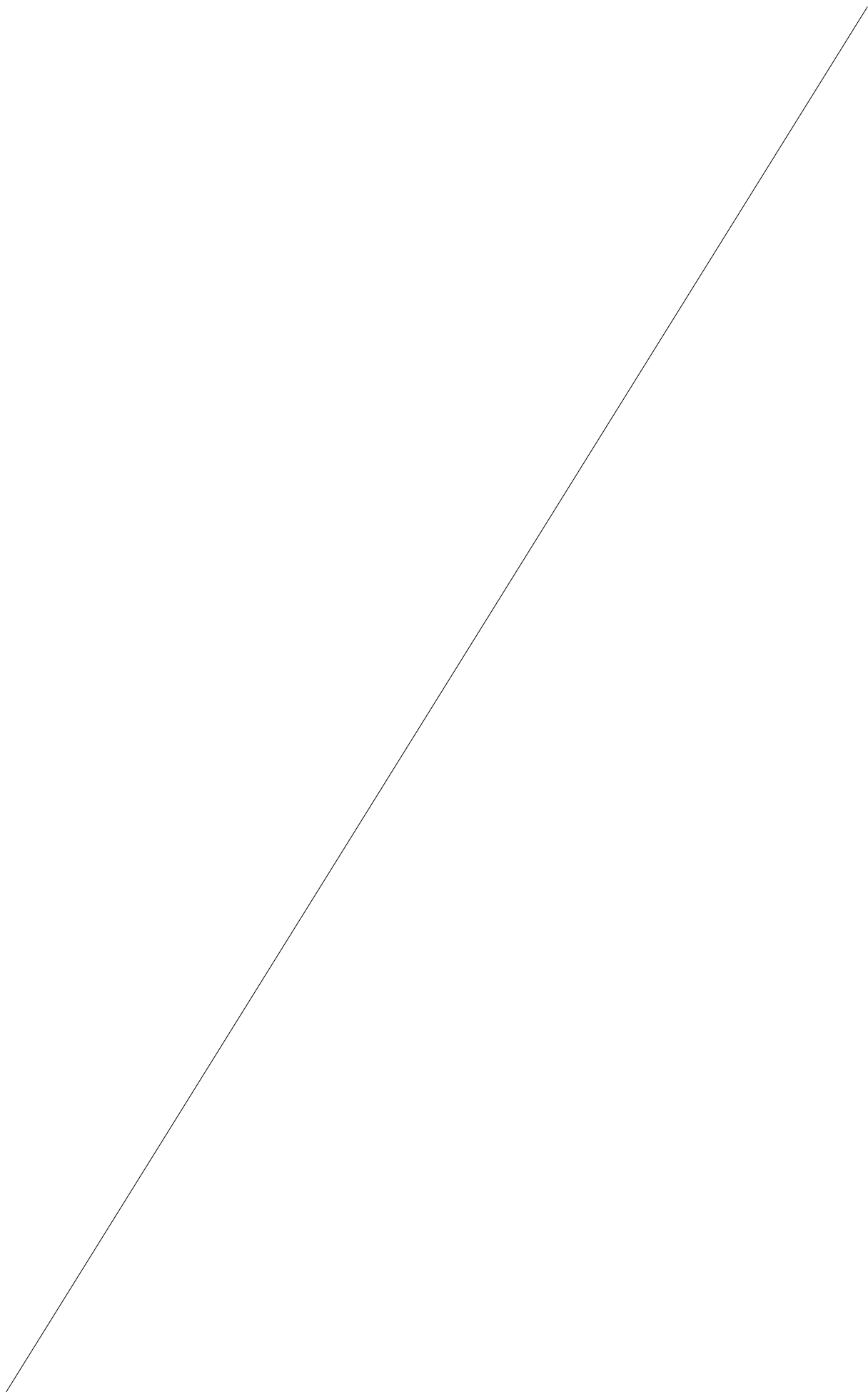
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Christian CATON
M. Jean GIRARDON
Mme CALDERON (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHE)
Mme GRAZIA (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)
M. POLITI (pouvoir à M. Laurent SELVEZ)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme JARROT (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Olivier PERRET)
M. PINTO (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN)
Mme RAMES (pouvoir à Mme Marie-France FERRY)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)
Mme MATRAT (pouvoir à Mme Danielle GOSSE)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
M. SOUVIGNY (pouvoir à M. Charles LANDRE)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Enio SLACE



Vu les articles L 211-1 et suivants, et R 211-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs au droit de préemption urbain,

Vu la délibération communautaire en date du 30 mars 2006 qui a institué un droit de préemption urbain sur les zones urbaines et les zones d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération en date du 12 Mai 2011 modifiant le Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme en intégrant la commune de Saint -Laurent d'Andenay,

Vu la délibération en date du 26 avril 2018 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2013 autorisant l'adhésion de 8 communes nouvelles et notamment de celles de Saint-Pierre-de-Varennnes, Marmagne, Gourdon et Saint-Symphorien-de-Marmagne à la Communauté Urbaine Creusot-Montceau,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 relatif à l'extension du périmètre de la CUCM aux communes d'Essertenne, Mary, Mont-Saint-Vincent, Morey, Perreuil, Saint-Micaud, et Saint-Romain-Sous-Gourdon à compter du 1^{er} janvier 2017,

Le rapporteur expose :

« La CUCM, parce qu'elle est chargée de l'élaboration des plans Locaux d'urbanisme (PLU) est compétente de plein droit pour instituer un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones urbaines et d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme. Ceci a été fait en 2011 suite à l'adoption du PLUi en vigueur qui couvre 19 communes.

Suite aux élargissements successifs de la CUCM de 2014 et 2017, la question se pose pour les communes de son territoire qui ont gardé leur propre PLU et ceci dans l'attente de l'adoption du PLUi en cours d'élaboration sur les 34 communes de la CUCM.

En effet, suite à l'adhésion de cette dernière à l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté (EPF Doubs BCF), appelé à faire jouer ce Droit de préemption, il convient d'instituer le Droit de Préemption Urbain communautaire sur les zones urbaines et d'urbanisation future des plans locaux d'urbanisme communaux encore en vigueur sur les communes suivantes : Gourdon, Marmagne, Saint-Symphorien-de-Marmagne, Mont-Saint-Vincent, Mary et Saint-Pierre-de-Varennnes.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'instituer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future des Plan locaux d'urbanisme encore en vigueur sur les communes suivantes : Gourdon, Marmagne, Saint-Symphorien-de-Marmagne, Mont-Saint-Vincent, Mary et Saint-Pierre de Varennnes ;
- Conformément aux articles R 211-1, R 211-2 et 211-4 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, pendant un mois, l'objet d'un affichage dans les 34 mairies de la Communauté-Urbaine Creusot-Montceau et au siège de la Communauté-Urbaine Creusot-Montceau ainsi que d'une mention dans les journaux locaux : Le Journal de Saône-et-Loire édition quotidienne et édition du dimanche.
- Conformément à l'article R 211-3, une copie de la délibération sera adressée également :
 - au Directeur Départemental des Finances Publiques

- au Conseil supérieur du Notariat
- à la Chambre départementale des Notaires
- aux Barreaux et aux Greffes des Tribunaux de Grande Instance de Chalon-sur-Saône et Mâcon.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 septembre 2018
et publié, affiché ou notifié le 28 septembre 2018

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

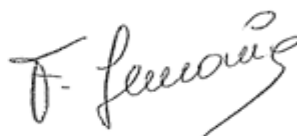
LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Lemoine', with a stylized flourish at the end.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Lemoine', with a stylized flourish at the end.

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° III-3 20SGADL0022

SEANCE DU
18 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
64

Date de convocation :
12 juin 2020

Date d'affichage :
19 juin 2020

OBJET :
Mise à jour du Droit de Prémption
Urbain (DPU) communautaire

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 68

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 67

Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 1

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 4**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MIL VINGT, le 18 juin à dix-neuf heures le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, En téléconférence - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Gilles DUTREMBLE - M. Alain PHILIBERT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Cyril GOMET - Mme Danielle GOSSE - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtizia MARTINEZ - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - Mme Bedhra MEGHERBI - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PIGEAU - M. Jean PISSELOUP - M. Cyrille POLITI - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - M. Guy SOUVIGNY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Charles LANDRE
Mme Gilda SARANDAO
M. Michel TRAMOY
Mme Marie-Odile RAMES (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme Chantal LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHE)
Mme Marie-Lise GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)
M. Gilbert COULON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Lionel DUPARAY

PRESENTS :

M. Gilles DUTREMBLE, M. David MARTI, M. Alain PHILIBERT, M. Abdoukader ATTEYE, M. Alain BALLOT, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Josiane BERARD, Mme Jocelyne BUCHALIK, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Sébastien CIRON, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Lionel DUPARAY, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, Mme Danielle GOSSE, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-François JAUNET, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Jean-Claude LARONDE, M. Didier LAUBERAT, Mme Frédérique LEMOINE, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, M. Frédéric MARASCIA, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Catherine MATRAT, Mme Paulette MATRAY, M. Hervé MAZUREK, Mme Bedhra MEGHERBI, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Marie MORAND, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Philippe PIGEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean PISSELOUP, M. Cyrille POLITI, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-Yves VERNOCHE

ABSENTS & EXCUSÉS :

M. Charles LANDRE, Mme Gilda SARANDAO, M. Michel TRAMOY

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Odile RAMES (pouvoir à M. Gérard GRONFIER), Mme Chantal LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHE), Mme Marie-Lise GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE), M. Gilbert COULON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 71

CONSEILLERS AYANT PRIS PART AU VOTE : 68

Pour : 67

M. Gilles DUTREMBLE, M. David MARTI, M. Alain PHILIBERT, M. Abdoukader ATTEYE, M. Alain BALLOT, M. Jean-Paul BAUDIN, Mme Josiane BERARD, Mme Jocelyne BUCHALIK, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Lionel DUPARAY, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, Mme Danielle GOSSE, Mme Marie-Lise GRAZIA, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-François JAUNET, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Jean-Claude LARONDE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, M. Frédéric MARASCIA, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Catherine MATRAT, Mme Paulette MATRAY, M. Hervé MAZUREK, Mme Bedhra MEGHERBI, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Marie MORAND, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Philippe PIGEAU, M. Jérémy PINTO, M. Jean PISSELOUP, M. Cyrille POLITI, M. Philippe PRIET, Mme Marie-Odile RAMES, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-Yves VERNOCHE

Contre : 0

Abstention : 1

M. Sébastien CIRON

Ne prend pas part au vote : 0

ADOPTÉE PAR 67 VOIX

Vu les articles L 211-1 et suivants, et R 211-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs au droit de préemption urbain ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2006 qui a institué un droit de préemption urbain sur les zones urbaines et les zones d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 12 mai 2011 modifiant le Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme en intégrant la commune de Saint Laurent d'Andenay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2013 autorisant l'adhésion des communes de Marigny, Charmoy, Gourdon, Marmagne, Saint-Pierre-de-Varennes, Saint-Firmin, Saint-Symphorien-de-Marmagne et Saint Julien sur Dheune à la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, à compter du 1^{er} janvier 2014,

Vu la délibération du 28 septembre 2018 instituant le droit de préemption sur les zones urbaines et d'urbanisation future des Plan locaux d'urbanisme des communes suivantes : Gourdon, Marmagne, Saint-Symphorien-de-Marmagne, Mont-Saint-Vincent, Mary et Saint-Pierre de Varennes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 relatif à l'extension du périmètre de la CUCM aux communes d'Essertenne, Mary, Mont-Saint-Vincent, Morey, Perreuil, Saint-Micaud, Saint-Romain-Sous-Gourdon, à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération en date du 27 juin 2019 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme, intercommunal de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau ;

Vu la délibération du 18 juin 2020 approuvant le Plan Local d'urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et SCOT ;

Le rapporteur expose :

« Le conseil de communauté vient d'approuver le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat et SCOT qui couvrira les 34 communes membres de la CUCM.

Afin de compléter les délibérations prises le 12 mai 2011 et le 28 septembre 2018, il convient à présent d'instituer le Droit de Préemption Urbain communautaire sur les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées sur les communes qui étaient précédemment soumises à une Carte Communale ou au Règlement National d'Urbanisme, à savoir : Charmoy, Marigny, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Morey, Perreuil, Saint-Romain-sous-Gourdon, Essertenne et Saint-Micaud.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'instituer un droit de préemption urbain au bénéfice de la CUCM sur les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées sur les communes qui étaient précédemment soumises à une Carte Communale ou au Règlement National d'Urbanisme, à savoir : Charmoy, Marigny, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Morey, Perreuil, Saint-Romain-sous-Gourdon, Essertenne et Saint-Micaud.
- Conformément aux articles R 211-1, 211-2 et 211-4 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, pendant un mois, l'objet d'un affichage dans les 34 mairies de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et au siège de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et d'une mention dans le journal de Saône-et-Loire et dans le journal de l'exploitant agricole.
- Conformément à l'article R211-3, une copie de la délibération sera adressée également :
 - au Directeur Départemental des Finances Publiques
 - au Conseil supérieur du Notariat
 - à la Chambre départementale des Notaires
 - aux Barreaux et aux Greffes des Tribunaux de Grande Instance de Chalon-sur-Saône et Mâcon.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 24 juin 2020
et publié, affiché ou notifié le 24 juin 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI

